

objectif sécurité

LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS

Elle améliore la sécurité
de tous

COACHES POUR LA SÉCURITÉ DANS LE SPORT

Cours de perfectionnement
pour les profs de sport
valaisans

PERSONNEL ET SÉCURITÉ

Komex Systems SA
exploite des synergies

Sommaire

EN CHIFFRES

Infractions routières: les usagers seraient favorables à plus de rigueur 3

DOSSIER LOI SUR LA SÉCURITÉ DES PRODUITS LSPro

«Nous voulons sensibiliser plutôt que critiquer»: Interview de Robert Nyffenegger, chef d'équipe LSPro au bpa 4

Le point de vue de Sara Stalder, responsable de la Fondation pour la protection des consommateurs 7

Vélos d'enfants sous la loupe 8

SUR LE TERRAIN

Safety Coaches
«Mieux vaut bien préparer une activité plutôt que d'y renoncer» 10

Entreprises
Sécurité et ressources humaines: des activités transverses 12

Communes
Vélo-check à Aarburg 14

CAMPAGNE

Journée de la lumière avec Simone Niggli-Luder:
«La nuit, je cours avec une lampe frontale et des réflecteurs» 15

«Slow down. Take it easy» vole de succès en succès 16

IMPRESSUM

Editeur: bpa – Bureau de prévention des accidents, Hodlerstrasse 5a, CH-3011 Berne, info@bpa.ch, www.bpa.ch, tél. +41 31 390 22 22

Changements d'adresses: abo@bpa.ch

Rédaction: Ursula Marti (wortreich gmbh), Magali Dubois (bpa), Rolf Moning (bpa), Tom Glanzmann (bpa)

Adresse de la rédaction: Ursula Marti, wortreich gmbh, Maulbeerstrasse 14, 3011 Berne, ursula.marti@wortreich-gmbh.ch, tél. +41 31 305 55 66

Traduction: Pierre-Alain Chopard, Bienne

Illustrations et photos: pages 1, 9, 13: bpa; pages 4, 8: Iris Andermatt; page 7: SKS; page 9 (hockey sur glace): OFSPO; pages 10, 11: Jérôme Boudry; page 11 (parc d'aventure): Ropetech Berne; page 12: Anita Schläfli; page 16: Markus Senn; pages 2, 6 (canne blanche), 14, 15: zvg

Mise en page: SRT Kurth & Partner AG, Ittigen **Impression:** UD Print AG, Lucerne, impression climatiquement neutre

Tirage: Allemand: 9200, Français: 3300, Italien: 1100. Parution trimestrielle.

© L'utilisation et la citation d'articles ne sont possibles qu'avec l'accord de la rédaction et moyennant l'indication exacte des sources.

ÉDITORIAL



Des produits sûrs ne vont pas de soi

De tous les produits contrôlés par le bpa, un sur dix en moyenne recèle des défauts de sécurité. C'est ce que déclare le responsable de l'équipe du contrôle du marché au bpa (cf. interview page 4). Que représente ce taux? Est-ce beaucoup, est-ce peu? Voilà mes questions de mère et de consommatrice.

Je me sens tout d'abord rassurée à l'idée que nos prescriptions atteignent leur but dans la plupart des cas et que les produits mis sur le marché suisse passent pour sûrs. Mais aussitôt s'insinue un sentiment différent: si un produit sur dix comporte un déficit de sécurité et que j'applique ce rapport aux milliers de produits existants, le nombre devient considérable! Certes, tous les défauts ne mettent pas la vie en danger – c'est une petite minorité – mais ils peuvent parfois occasionner des blessures douloureuses et longues à guérir.

Beaucoup de produits examinés sont destinés aux enfants: engins pour aires de jeux, vélos ou lits, petits sièges surélevés. Ici, l'erreur est interdite. Un autre domaine sensible est celui des équipements de protection individuelle, tels les casques pour la circulation routière ou le sport. Les usagers doivent pouvoir compter sur la protection promise.

Durant la préparation de ce dossier, j'ai acquis une conviction: le contrôle du marché qui incombe au bpa est une tâche d'une très grande importance. Elle incite les producteurs, les importateurs et les distributeurs à viser, pour tous leurs produits, un haut degré de qualité et de sécurité. Elle a donc un effet nettement préventif, et permet d'intervenir quand il le faut.

Ursula Marti

Infractions routières: les usagers favorables à plus de rigueur

SANCTIONS PLÉBISCITÉES 80 % de la population souhaitent davantage de contrôles de l'alcoolémie sur les routes. Le sondage 2010 du bpa révèle d'ailleurs que les contrôles et les sanctions en général sont plébiscités pour améliorer la sécurité routière.

Au printemps de chaque année, le bpa mandate un institut spécialisé pour effectuer un sondage représentatif au sein de la population helvétique. Ainsi s'établit une sorte de baromètre des connaissances sur le bpa et ses activités, de la sensibilité aux mesures de sécurité et des comportements face aux risques. En 2010, les répondants ont entre autres été interrogés sur les mesures de sécurité existantes. De manière très nette, ces derniers sont plus favorables au renforcement des sanctions et des contrôles qu'aux travaux sur les infrastructures routières ou à l'intensification des campagnes. 80 % se disent favorables à une augmentation des contrôles de l'alcoolémie, alors que 65 % d'entre eux estiment que toute infraction au code de la route doit être punie, et que 61 % sou-

haiteraient davantage de contrôles de la vitesse.

Dans la mesure où ils impliquent une forme de contrainte pour l'usager de la route, ces résultats peuvent paraître

80 %

étonnants. Ils semblent néanmoins témoigner d'une prise de conscience, au sein de la population, de la nécessité de faire appliquer la loi grâce à une présence renforcée de la police sur les

routes. Pour le bpa, c'est de bon augure: la sécurité routière ne peut progresser que grâce à la combinaison de mesures de contrôles, d'éducation et d'interventions sur les infrastructures (Enforcement, Education, Engineering dans le jargon scientifique).

Le coup de sonde concernant d'éventuelles nouvelles mesures de sécurité est tout aussi intéressant. Ont été évoqués, parmi d'autres propositions, le port obligatoire du casque à vélo pour les enfants jusqu'à 14 ans, l'affectation à la sécurité routière des moyens découlant des amendes d'ordre et administratives, ou encore le retrait du véhicule pour les chauffards. Ces propositions seraient acceptées par respectivement 86, 84 et 80 % des personnes interrogées. **md**

ZOOM

Les vélos électriques ont le vent en poupe

Depuis 2005, les ventes de vélos électriques ont explosé en Suisse, passant du simple au double chaque année. Tant et si bien qu'en 2009, ces derniers représentaient près de 7 % de l'ensemble des bicyclettes vendues. Munis d'un moteur électrique qui soutient la cadence du cycliste, ces vélos atteignent sans peine, selon les modèles, des pointes de vitesse dépassant largement les 50 km/h. De quoi interpellier les spécialistes de la pré-

vention. Qui dit augmentation de la vitesse moyenne, dit aussi rallongement du chemin de freinage. Les utilisateurs en sont-ils seulement conscients? La vitesse est un facteur déterminant de la gravité des blessures, et les éléments qui fragilisent déjà les cyclistes «conventionnels» sont tout aussi présents: avec leur silhouette étroite, les amateurs de vélos électriques ne sont pas facilement perçus par les autres usagers de la

route, qui en sous-estiment aussi la vitesse. Enfin, avec les évolutions techniques actuelles, tout porte à croire que les moteurs dont est équipé ce type de bicyclettes seront toujours plus performants. Toutes raisons qui ont conduit le bpa à se pencher sur la question dans le cadre d'une étude à paraître en langue allemande à l'automne. **md**

«Nous voulons sensibiliser plutôt que critiquer»

CONTRÔLE DU MARCHÉ RENFORCÉ En juillet 2010, la nouvelle loi sur la sécurité des produits est entrée en vigueur. Dans son rôle d'organe d'exécution, le bpa se voit doté de compétences accrues pour intervenir en présence d'un produit dangereux. Objectif sécurité a rencontré le chef d'équipe Robert Nyffenegger.



Sur le bureau de **Robert Nyffenegger**, chef de l'équipe «Contrôle du marché LSPro» arrivent, toutes sortes de produits à contrôler, comme cette casserole défectueuse.

La nouvelle loi sur la sécurité des produits (LSPro) est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010. Elle vise à ce que seuls soient mis sur le marché des produits sûrs, c'est-à-dire qui ne mettent personne en danger en cas d'utilisation normale et soient conformes aux exigences essentielles en matière de sécurité et de

santé. Cette nouvelle loi permet d'harmoniser le niveau de protection avec celui de la directive européenne.

Le nouvel acte législatif remplace l'ancienne loi sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Modification importante: la nouvelle loi s'applique à tous les produits qui ne

sont pas déjà soumis à une autre loi. Une lacune juridique se trouve ainsi comblée. En outre, les organes d'exécution, chargés de veiller au respect des dispositions de la LSPro, sont nantis de nouvelles compétences, ils peuvent notamment décider d'une interdiction d'exportation, prononcer un rappel ou

retirer du marché un produit incriminé. Ils ont en main des instruments plus efficaces que jusqu'ici pour intervenir contre des produits défectueux.

Le bpa est l'organe d'exécution de la LSPro pour la sécurité générale. Ce domaine couvre les appareils de sport et de loisirs, les machines utilisées à titre privé, les meubles et les équipements de protection individuelle comme les casques. Sont exclus les catégories de pro-

«Nous ferons davantage de contrôles par sondage qu'auparavant; au lieu de deux projets par année, nous traiterons 3 ou 4 dossiers.»

duits réglementés séparément, comme les denrées alimentaires, les appareils électriques, les véhicules automobiles ou les jouets, pour lesquels d'autres organes d'exécution sont compétents.

Robert Nyffenegger, chef de l'équipe «Contrôle du marché LSPro», explique à objectif sécurité les implications de la nouvelle loi sur le travail du bpa.

objectif sécurité: Qu'est-ce que la nouvelle loi va changer pour le bpa?

Robert Nyffenegger: Déjà sous le régime précédent de la LSIT, le bpa était organe d'exécution. Nous avons déjà surveillé le marché, enregistré les réclamations et effectué des contrôles par sondage. Ces activités principales ne changent pas, mais leur volume va augmenter: nous ferons davantage de contrôles par sondage qu'auparavant; au lieu de deux projets par année, nous traiterons 3 ou 4 dossiers. En outre, nous utiliserons nos nouvelles compétences quand cela sera nécessaire.

Comment vous êtes-vous préparés à cette tâche élargie?

L'effectif de notre équipe est passé à quatre personnes, et une juriste spécialisée est aussi à notre disposition. La nouvelle loi suppose davantage de ressources financières pour la surveillance du marché. Nous en consacrons une partie à des tests externes que nous confions à des institutions ou laboratoires d'essai spécialisés.

Vos tâches comportent aussi l'obligation d'examiner avec soin les réclamations qu'on vous adresse sur des produits défectueux. Vous attendez-vous à une augmentation des cas?

L'année dernière, nous avons vérifié environ 130 réclamations émanant de services ou de la population. Je ne pense pas qu'à elle seule la nouvelle loi provoquera d'augmentation soudaine. Probablement que cette évolution aura lieu

dès que la Suisse participera au RAPEX¹, le système européen d'alerte rapide. Cela n'est pas encore le cas, mais la nouvelle loi est un pas de notre pays vers cette participation.

Vous allez effectuer davantage de contrôles par sondage que jusqu'ici. Comment sélectionnez-vous les produits à examiner?

Lorsque les normes ou les exigences d'un produit déterminé sont modifiées, il peut arriver que nous contrôlions

¹ RAPEX est le système d'alerte rapide de l'UE qui concerne tous les produits de consommation non alimentaires dangereux. Il permet aux Etats membres d'échanger rapidement des informations sur des produits comportant des composants dangereux ou des défauts techniques.

AGENDA

Nouvelle loi pour les activités sportives à risque: solution judicieuse

Après avoir examiné le projet visant à assurer «l'encadrement législatif de l'activité de guide de montagne et du secteur des activités à risque», le bpa conclut que la nouvelle loi envisagée augmenterait la sécurité des activités de plein air et d'aventure et pourrait avoir une influence positive sur le nombre des accidents. La loi comblerait une faille importante dans la sécurité du système, étant donné que l'autorégulation en vigueur parmi les prestataires n'est pas à même d'empêcher certains «mau-

vais élèves» d'exercer leurs activités. Les consommateurs ne sont en principe pas en mesure d'évaluer eux-mêmes le niveau de sécurité des prestataires de services. La loi-cadre proposée est une solution simple, efficace et sûre. En outre, elle est plus judicieuse qu'une pluralité de réglementations cantonales. Aussi le bpa recommande-t-il au Conseil des Etats d'emboîter le pas au Conseil national et d'adopter également la version proposée. **um**

ensuite si le nouveau produit est conforme. Parfois aussi nous sommes renseignés sur un produit défectueux à l'étranger et nous cherchons si celui-ci, ou un produit analogue, est aussi offert sur le marché suisse. Nous sélectionnons 5 à 10 marques ou modèles typiques que nous nous procurons chez des grossistes ou dans des commerces spécialisés. Si nous détectons des défauts, nous invitons les responsables de la mise en circulation – à savoir les pro-

ducteurs, les distributeurs ou les importateurs du produit – à y remédier (détails sur les contrôles par sondage: cf. pages 8/9).

Dans quelle mesure les produits sont-ils sûrs?

Sur dix produits examinés, un seul, en moyenne, offre matière à contestation. Cette proportion varie selon les groupes de produits. En tout état de cause, notre propos n'est pas d'exercer la critique. Nous voulons, par nos contrôles, sensibiliser les producteurs, les négociants et les importateurs. Avec la nouvelle loi, leur responsabilité est encore davantage engagée.

Comment cela?

En tant que responsables de la mise sur le marché, ils garantissent que leur produit est sûr au sens des exigences en vigueur. Si un produit représente un danger, il leur incombe de nous en faire

«Si nous détectons des défauts, nous invitons les producteurs, les distributeurs ou les importateurs du produit à y remédier.»

part dans le détail et de nous informer des mesures prises pour y remédier. Ils doivent identifier le produit avec précision, indiquer ses références et ses débouchés et coopérer à la surveillance de la sécurité.

Comment se déroule la collaboration avec les producteurs et les négociants?

Très bien. Notre expérience nous permet d'affirmer qu'ils font preuve d'un esprit de coopération dans 98 % des cas,

ce qui permet de liquider les dossiers vite et bien. Eux aussi veulent des produits sûrs. Et nous, au bpa, nous accordons une grande importance à un rapport de partenariat: nous ne sommes

«Nous entendons surtout assurer le respect de la loi, tout en informant et en sensibilisant.»

pas des contrôleurs confinés à nos bureaux. Nous entendons surtout assurer le respect de la loi, tout en informant et en sensibilisant.

Et en cas d'un défaut sérieux qui requiert un retrait du marché, comment procédez-vous?

Nous examinons d'abord la réclamation qui nous est parvenue: il peut s'agir d'un contrôle formel des documents techniques (le cas échéant la déclaration de conformité) ou d'une vérification technique du produit. Si ce dernier n'est pas conforme aux exigences essentielles en matière de sécurité et de santé, nous prenons les mesures appropriées, par exemple l'avertissement avant l'usage du produit ou son retrait du marché. Si le responsable de la mise en circulation ne coopère pas, nous pouvons aussi ordonner nous-mêmes le rappel du produit. Avant de prendre ces mesures, nous devons donner à ce responsable l'occasion de prendre position.

Interview: **Ursula Marti**

AGENDA



Canne blanche = priorité

Lors de la Journée internationale de la canne blanche du 15 octobre, les associations pour aveugles et malvoyants attirent l'attention sur le fait que les personnes munies d'une canne blanche ont la priorité dans le trafic routier. En plusieurs endroits, on va tester comment la règle est respectée. (→ www.canne-blanche.ch)

Un premier pas dans la bonne direction

POINT DE VUE Sara Stalder, responsable de la Fondation pour la protection des consommateurs (SKS), nous parle de la nouvelle loi sur la sécurité des produits.

Depuis le 1^{er} juillet 2010, la Suisse est enfin dotée d'une loi sur la sécurité des produits presque digne de ce nom: les distributeurs d'articles défectueux ou dangereux doivent rappeler le produit incriminé et, point essentiel, en informer le public. En outre, la loi les oblige à ne mettre sur le marché que des produits sûrs. Cette adjonction est d'importance, compte tenu du délai toujours plus rapproché entre le développement des produits et leur introduction sur le marché. Et enfin, les autorités se voient octroyer la compétence de rappeler un produit si le négociant qui l'offre sur le marché ne s'acquiesce pas de ses obligations.

Pourtant, cette loi ne nous satisfait que partiellement: elle voit le jour bien tardivement, puisqu'il y a 15 ans déjà qu'elle figure à l'agenda politique. Elle n'est devenue réalité qu'au moment de la révision de la loi sur les entraves techniques au commerce et à cause de la crainte d'une baisse des standards de sécurité. L'importance d'une telle loi pour la protection des consommateurs apparaît clairement à la lumière d'un exemple de 2004: en Allemagne, des véhicules des marques Audi et VW se sont révélés défectueux, le bras de suspension se cassait, la voiture s'affaissait et la roue frottait dans la carrosserie; le constructeur a fait une grosse action de retrait concernant près de 870 000 véhicules. En Suisse, ces défauts ont fait l'objet d'une brève information aux médias, avec une offre aux propriétaires d'un service de contrôle gratuit. Il n'y a pas eu de rappel du produit, et les clients ont dû payer eux-mêmes les frais de réparation de ce défaut.

Depuis juillet de cette année, les autorités pourraient réagir à une telle situation en exigeant le retrait du produit: elles sont habilitées à ordonner un rappel, sans attendre de voir si les distributeurs s'acquiescent de leurs obligations. Même animés de bonnes dispositions, les distributeurs désireux de retirer un produit du marché doivent d'abord franchir certains obstacles: il n'existe en effet aucun service central responsable de la sécurité des produits. Par contre, le site Internet du Bureau fédéral de la consommation présente aux distributeurs un document de 16 pages avec la liste des organes compétents en matière de sécurité pour chaque catégorie de produits!

Pour moi, l'inconvénient majeur est pourtant que la Suisse ne participe toujours pas au système d'alerte rapide européen RAPEX. La Commission européenne reçoit une information immédiate des Etats membres quand un produit dangereux doit être retiré du marché. Les listes de RAPEX comportent des jouets, des habits ou des appareils électriques dangereux, des sièges surélevés pour petits enfants, des scooters ou des ventilateurs défectueux. Ces «moutons noirs» ne sont pas nécessairement fabriqués dans l'Union européenne, car RAPEX englobe aussi les produits importés.

Tant que la Suisse n'adhère pas à RAPEX et doit contrôler elle-même la sécurité des biens internationaux, la loi sur la sécurité des produits n'offrira aux consommateurs de notre pays qu'une demi-sécurité ou une sécurité différée.

En l'espèce, à mon avis, nous avons notre compte d'inconvénients! ●



Sara Stalder: «Les autorités se voient enfin habilitées à ordonner le rappel d'un produit lorsque les distributeurs ne s'acquiescent pas de leurs responsabilités.»

Vélos d'enfants sous la loupe

CONTRÔLE PAR SONDAGE La nouvelle loi sur la sécurité des produits (LSPro) amènera le bpa à effectuer davantage de contrôles par sondage pour tester des produits. Objectif sécurité explique comment Mathias Steuri, ingénieur au bpa, teste un échantillonnage de vélos d'enfants.



Mathias Steuri contrôle avec le dynamomètre si la selle résiste bien à diverses charges.

Mathias Steuri, de l'équipe «Contrôle du marché LSPro», a pour mandat de contrôler par sondage les vélos d'enfants. Ce qui tombe sous le concept de «bicyclette pour jeunes enfants» est exactement défini dans la norme SN EN 14765: vélos ayant une hauteur de selle comprise entre 435 mm et 635 mm.

Les roues plus petites sont soumises à la norme SN EN 71 s'appliquant aux jouets, les plus grandes, à la norme SN EN 14764 pour bicyclettes de ville.

Première étape: l'ingénieur fait le tour des distributeurs en gros, des magasins de sport spécialisés et des commerces plus petits et passe en revue les

modèles offerts sur le marché. Finalement, il achète – chez Coop, Migros, Jumbo, Ochsner Sport, Athleticum et des distributeurs locaux – huit différents modèles de vélos d'enfants et les apporte au bpa. «Je veille à ce que mon choix couvre une bonne partie du marché.» nous explique-t-il.

Deuxième étape: Mathias Steuri établit un document qui servira de procès-verbal de contrôle. Dans un catalogue de plusieurs pages, il retient plus de 100 éléments à examiner et dont le résultat sera consigné. Il s'agit pour la plupart de critères décrits dans la norme EN, ainsi que d'autres points déterminants pour la sécurité. Le procès-verbal prévoit des tests effectués dans les locaux du bpa, ainsi que d'autres confiés à l'externe à un laboratoire d'expertise spécialisé.

Troisième étape, on passe à la pratique: Mathias Steuri prend un vélo après l'autre et effectue très soigneusement tous les contrôles. Il examine par exemple, à l'aide d'un dynamomètre, la résistance de la selle à la torsion. Il nous précise: «La selle doit résister à un poids latéral de 10kg sans se déplacer. La charge verticale limite est de 30kg.» Puis il contrôle que la position du frein à poignée soit bien adaptée à des mains d'enfants. Bien entendu, il s'intéresse aussi au bon fonctionnement des freins et à leur stabilité: le frein à rétropédalage doit supporter un poids de 60kg répété dix fois en l'espace d'une minute.

Mathias Steuri contrôle si les vélos d'enfants sont livrés avec les instructions d'utilisation. Selon la norme, c'est une obligation. Pourtant, seuls deux modèles en sont pourvus. Après réclamation, il obtient le document manquant dans un seul cas. Cela mis à part, Mathias Steuri est satisfait: «Dans l'ensemble, les modèles sont conformes à la norme, pour quelques-uns, à la limite, d'autres modèles dépassent même les exigences. Les différences de qualité se retrouvent dans les prix de vente.» Mais le bilan n'est encore qu'intermédiaire, la procédure d'expertise n'est pas close.

Quatrième étape: une fois qu'il a effectué ses nombreux tests, Mathias Steuri achemine les vélos d'enfants

à Vauffelin au Centre de tests dynamiques. Ce laboratoire DTC certifié dispose d'installations spécialisées et normées qui permettent de contrôler par exemple la solidité du cadre du vélo et la rigidité de la fourche. Le laboratoire DTC établit enfin, à l'intention du bpa, un rapport exhaustif pour chacun des huit modèles expertisés.

Cinquième étape: Mathias Steuri évalue les procès-verbaux d'expertise et apprécie le résultat d'ensemble. Si tous les critères examinés sont satisfaisants, le bpa n'entreprend rien. Le producteur et le détaillant ne savent même pas que leur produit a été testé.

En présence de défauts mineurs, ils reçoivent un courrier leur décrivant la

situation et les invitant à y remédier dans un délai déterminé. «Nous procédons d'une manière raisonnable et modérée, souligne Mathias Steuri. Dans la plupart des cas, les défauts peuvent être corrigés, et il est possible de boucler le dossier après un contrôle ultérieur.»

Si le bpa détecte des défauts plus importants, il ouvre une procédure juridique. À cet égard, il est nanti de compétences plus larges que par le passé. En cas de nécessité, il est en droit, par exemple, d'exiger un rappel du produit.

Les résultats finaux de l'expertise des huit vélos d'enfants testés ne sont pas encore disponibles.

Ursula Marti

Programmes de contrôles par sondage du bpa

Dans son rôle d'organe exécutif de la loi sur la sécurité des produits LSPro (anciennement LSIT), le bpa effectue chaque année plusieurs contrôles par sondage, par exemple:

2008: Brassards gonflables

Le bpa a examiné sept modèles différents achetés dans divers magasins. Il a vérifié l'étiquetage, la résistance à la traction, l'étanchéité des valves et la résistance à la perforation et aux substances chimiques. Le résultat est réjouissant: tous les brassards gonflables vendus en Suisse répondent aux exigences légales et sont sûrs.



2009: Casques de hockey sur glace

Le bpa a acheté dans le commerce spécialisé dix casques de différentes marques et deux casques de gardien avec grille de protection et en a examiné la conformité formelle. Ensuite, les casques ont été minutieusement testés par le laboratoire spécialisé SP Technical Research Institute en Suède. Tous les articles ont réussi le test.



2010: Engins de jeux

Le bpa contrôle par sondage un engin de jeux chez chaque responsable de la mise en circulation de ces produits. Les 14 entreprises responsables connues du bpa ont été invitées à indiquer l'emplacement d'un engin qu'elles ont installé en 2009 ou en 2010. L'expertise se fonde sur la norme SN EN 1176:2008. La procédure de sondage est en cours.



«Mieux vaut bien préparer une activité plutôt que d’y renoncer!»

SÉCURITÉ DANS LE SPORT Olivier Genzoni est l’un des premiers «Sport Safety Coaches». A l’occasion d’un cours, il a transmis ses connaissances théoriques et de terrain à une trentaine de professeurs de sport valaisans. A leur tour, ceux-ci pourront utiliser ces bonnes pratiques dans le cadre de leurs cours de gymnastique et devenir ainsi des «multiplicateurs».



Olivier Genzoni dans son rôle de Safety Coach pour le bpa.

Le soleil est radieux en ce samedi de Pentecôte. Le Centre sportif cantonal se dessine en pleine lumière sur les contreforts de la station valaisanne d’Ovronnaz. Le lieu résonne des voix des quelques 30 enseignants qui se sont inscrits à deux journées de formation continue organisées par l’Association valaisanne des maîtres d’éducation physique... celle-ci a fait appel au bpa

pour assurer une partie des cours en relation avec la prévention des accidents dans le sport.

L’expert du bpa, Olivier Genzoni, n’est pas dépaysé, lui qui a grandi en Valais! Au programme de l’après-midi, un bref volet théorique permettant de présenter les «Safety Tools» (lire l’encadré) mis au point par le bpa et de donner quelques résultats statistiques néces-

sitant peu de commentaires. Comme par exemple le fait que chaque année, 300 000 personnes se blessent en Suisse au cours d’activités sportives, dont près de 40 % lors de chutes.

Déplacement du groupe vers une salle de gymnastique où les professeurs de sport retrouvent alors immédiatement leurs marques en devenant les acteurs de leur formation: l’ambiance est bon enfant! Olivier Genzoni sait par ailleurs trouver les mots justes et motiver ses troupes lorsqu’il s’agit d’introduire différentes sortes de chutes, puis de les inclure dans des pratiques courantes comme le volleyball, le skateboard ou encore le déplacement de matériel sur des chariots. Deux heures durant, les pédagogues expérimentent avec application et entrain divers exercices pratiques proposés par l’expert. Ceux-ci pourront aisément être utilisés dans le cadre des leçons d’éducation physique en vue d’introduire les notions de sécurité lors de chutes ou dans le cadre de jeux de balles.

Le risque zéro n’existe pas

Jacques Lamon et Florian Tinguely enseignent tous les deux au secondaire I, respectivement à Grône et à Conthey. Pour eux, l’aspect pragmatique de la formation proposée par le bpa est particulièrement intéressant: «Nous devons éduquer le comportement de nos élèves», soulignent-ils. «Ces bonnes pratiques peuvent tout à fait être inté-

grées lors de la mise en place de routines en début d'année, voire même être introduites sous forme de jeu».

La sécurité est en effet un thème brûlant pour les enseignants de sport, qui ont largement été confrontés au fait que les écoles tendent à supprimer des activités plutôt que de faire face à un potentiel accident. Le but d'Olivier Genzoni? Conseiller, former et donner

des pistes utiles. «Trop de prévention tue la spontanéité», sourit ce sportif passionné. «J'ai envie de dire: prenez toutes les mesures pour éviter l'accident, mais faites l'activité malgré tout. Le risque zéro n'existe pas!» Ou quand la prévention permet d'assurer l'activité plutôt que de la décourager...

Virginie Borel

La première pierre à l'édifice

Olivier Genzoni, 39 ans, est maître d'éducation physique, un titre glané à l'Université de Berne en 1999. C'est au cours de ses études qu'Olivier Genzoni a noué les premiers contacts avec le bpa puisque, sur proposition de ce dernier, il a réalisé son travail de Master sur la prévention des accidents dans le domaine de la chute en compagnie de celle qui est devenue son épouse entre temps. «C'est la première fois que j'ai été sensibilisé aux accidents au niveau scolaire», souligne l'actuel professeur de sport à l'Ecole professionnelle de Bienne et par ailleurs «Safety Coach» pour le bpa. C'est donc ainsi qu'est né le premier «Safety Tool» dans le domaine du sport, un support didactique clair et explicite à l'endroit des enseignants du primaire et du secondaire I sur le

thème des chutes. Depuis lors, six autres «Safety Tools» au service du sport ont été développés en collaboration avec jeunesse et sport (jeux de ballon, baignade, randonnées à vélo, roller, sports de neige et randonnées). Dans chaque cas, des fiches de travail accompagnent ces feuilles didactiques et peuvent directement être utilisées par les enseignants.

Jusqu'à l'an dernier, le bpa comptait deux «Safety Coaches», des praticiens chevronnés convaincus par le rôle primordial de la sécurité, formés au siège de l'institution à Berne. Deux nouveaux formateurs (un au Tessin et l'autre en Suisse allemande) vont désormais appuyer les experts dans leurs tâches de sensibilisation à la prévention: «Un multiplicateur informé, ce sont 40 personnes touchées», conclut Olivier Genzoni. **vb**

On s'entraîne aussi à tomber sans se blesser.



TEMPS LIBRE



Les parcs d'aventure ont la cote

En Suisse, il existe plus de 30 parcs d'aventure, qui attirent un large public. Des centaines de milliers de visiteurs viennent s'y exercer à l'habileté physique, à la concentration et au courage. Dans les parcs d'aventure, c'est le principe de l'auto-assurance qui prévaut: les utilisateurs se contrôlent eux-mêmes et mutuellement. À partir d'une certaine taille, les enfants sont aussi autorisés à grimper; ils doivent cependant être surveillés.

Conseils aux visiteurs:

- Portez de bonnes chaussures de randonnée ou de sport et un casque.
- Déposez les bijoux, attachez les cheveux longs.
- Suivez les instructions du personnel.
- Maintenez un écart suffisant par rapport à la personne qui vous précède.
- Ne présumez jamais de vos capacités.

Indication pour les exploitants de parcs d'aventure:

- Les parcs d'aventure doivent être planifiés correctement, réalisés dans les règles et faire l'objet de contrôles de maintenance réguliers (norme SN EN 15567). En cas de violation du devoir de diligence, la responsabilité de l'exploitant et/ou du propriétaire de l'ouvrage est engagée.

Source: «Lexique de la prévention» sous www.bpa.ch. **um**

«Sécurité et ressources humaines: des activités transverses»

SYNERGIES Nicole Aquilon a le sourire facile et est ouverte, tant aux autres qu'aux idées nouvelles. Pas étonnant qu'elle soit l'une des premières responsables de ressources humaines à avoir accepté de placer la sécurité sous l'aile de son département. Au sein de l'entreprise Komax Systems, ce partenariat performant a un impact direct sur la maîtrise des coûts et indirect sur les gains de productivité. Rencontre.



Nicole Aquilon, responsable des ressources humaines, voit d'un bon œil que son bureau s'occupe aussi de la sécurité du personnel.

Objectif sécurité : En quoi la sécurité doit-elle/peut-elle être une préoccupation des ressources humaines (RH)?

Nicole Aquilon: Le lien est beaucoup plus étroit qu'on ne l'imagine! Dès que les règles de sécurité ne sont pas respectées, les risques d'accidents sont plus importants. Qui dit accident, dit alors implication des ressources humaines, qui entrent en contact avec la Suva.

Selon la Société suisse de sécurité au travail, le chargé de sécurité devrait être rattaché à la direction générale de l'entreprise. A ma connaissance, le positionnement du chargé de sécurité dans l'organigramme n'a pas fait l'objet de réflexions dans le monde des RH.

Cette fonction est souvent rattachée à la qualité. Or, comme les RH interviennent notamment aux niveaux du recrutement, des accidents et de la communication, elles doivent maîtriser les processus de gestion des accidents du travail, respecter et faire appliquer la législation en vigueur ou encore participer à la prévention. Une interaction régulière avec la sécurité est donc vivement souhaitable.

Quelles sont les missions des ressources humaines dans le processus d'hygiène, environnement et sécurité? Quel rôle jouez-vous par rapport au chargé de sécurité?

A mon arrivée chez Komax en 2009, la direction m'a proposé de rattacher



Une mouture fribourgeoise de Franky Slow Down!

Franky Slow Down fait des petits... Pour preuve, la version fribourgeoise de l'ange, qui a commencé de sillonner les routes du canton durant le mois de mai et poursuivra sa mission jusqu'à l'automne. Tout de blanc vêtu, comme l'original, le Franky fribourgeois en appelle à la prudence des conducteurs en faisant des gestes apaisants sur le bas-côté de la route. Les uns sont surpris, les autres amusés, mais de manière générale, l'avatar suscite la sympathie. Une façon originale pour la police fribourgeoise de relayer la campagne et son message de prudence. **md**

Komax Systems LCF

Komax Systems LCF conçoit et fabrique des systèmes d'assemblage automatiques «sur mesure» pour le domaine médical et pharmaceutique, pour les composants électrotechniques ainsi que pour des produits de grande consommation. Le site de La Chaux-de-Fonds compte 160 employés principalement actifs dans l'ingénierie.

la sécurité aux RH. J'ai applaudi des deux mains! Je suis à titre personnel convaincue du bien-fondé de cette proximité: le chargé de sécurité doit prévenir les accidents dans l'entreprise, veiller au bien-être et à la santé morale et physique des travailleurs, ce qui est un prolongement de la mission des ressources humaines. Celles-ci gèrent en effet les questions en lien avec la place de travail, les protections adéquates ou encore l'accès facilité à des activités sportives.

Avec Sylvain Cornu, le responsable de la sécurité, nous entretenons un véritable dialogue: présent sur le terrain, il rapporte ce qu'il s'y passe. Grâce au bulletin d'information du personnel, nous bénéficions d'un outil de communication pour l'aider à faire passer une idée, une bonne pratique. Ensemble, nous avons clairement plus de poids et pouvons allier la nécessité d'informer avec une manière élégante de le faire! Notre partenariat donne une crédibilité plus grande à nos missions réciproques.

Avez-vous un exemple concret à nous décrire?

Suite à un accident, Sylvain Cornu a immédiatement informé les RH, qui ont pu être impliquées sans tarder. Dans mon rôle de responsable, j'ai ainsi pu me rendre sur les lieux et suivre le processus d'un bout à l'autre. Nous avons ainsi convenu ensemble d'évoquer le risque lié à la manipulation des échelles dans l'entreprise dans le bulletin mensuel. En prenant des mesures et en les communiquant, nous avons répondu aux attentes du personnel.

Par le passé, j'avais été confrontée à des difficultés d'interactions, car les responsabilités étaient séparées.

Avez-vous par ailleurs fait de bonnes expériences de sensibilisation aux accidents non professionnels en entreprise?

En hiver, emboîtant le pas de la campagne du bpa, l'entreprise propose d'offrir au personnel le réglage des fixations de ski. Quand le bpa fait une campagne de prévention dans le domaine du sport, nous donnons l'information au personnel. Au niveau non professionnel, nous n'exerçons aucune pression, mais transmettons les communications.

Chez Komax, on constate que les accidents professionnels, grâce à l'action conjointe du chargé de sécurité et des RH, sont en baisse alors que les accidents non professionnels, de manière générale, augmentent.

Nous avons par ailleurs à cœur d'assurer le suivi des accidents professionnels et non professionnels en visant la réintégration, même partielle. Lorsqu'on s'engage et que l'on met de l'énergie, on arrive à des succès!

Quelles sont les relations entretenues par l'entreprise avec le bpa?

Le bpa entretient principalement des contacts avec le chargé de sécurité. En 2009 toutefois, le bpa était intervenu dans le cadre de la section cantonale des professionnels en ressources humaines pour sensibiliser les entreprises aux accidents non professionnels.

Interview: **Virginie Borel**

Faire confiance, c'est bien, contrôler, c'est encore mieux

VÉLO-CHECK Un équipement de vélo conforme aux exigences légales, ce n'est pas sorcier. Et pourtant, les bécanes des élèves d'Aarburg étaient dans un état inquiétant. Le moment ou jamais, aux yeux des responsables, de mettre sur pied une opération d'envergure.



Tous les élèves doivent soumettre leur vélo à l'examen rigoureux de l'équipe de contrôle.

Lundi matin à Aarburg (AG): deux policiers à la retraite et un mécanicien vélo entrent en scène avec une voiture de service. Leur souci: la sécurité des vélos. Durant deux jours, ils contrô-

lent les bicyclettes des élèves de la commune. L'action, non annoncée bien entendu, est planifiée de longue date.

A trois reprises déjà, les agents de la police locale ont contrôlé l'éclairage des vélos. Les résultats les ont laissés songeurs. Comme le constatent les membres des autorités, la direction de l'école et les enseignants, on est loin du compte en matière de sécurité des vélos. Dès lors, le président de commune charge son administration d'effectuer un large contrôle du parc à vélos à l'école même. C'est Urs Wicki, secrétaire communal adjoint d'Aarburg, qui en assume la responsabilité. Il planifie les opérations de façon exemplaire, consignait dans un aide-mémoire les rôles de chacun, les compétences, le déroulement et le matériel nécessaire. Le bpa apporte son soutien sous forme d'affiches, de brochures, de vestes et de brassards réfléchissants pour l'équipe de contrôle.

Action durable

Alors l'expédition commence: les concierges vont chercher les élèves et les maîtres en milieu de leçon. Les policiers contrôlent chaque vélo sous l'angle de la sécurité du trafic. L'éclairage est-il en ordre? Les freins fonctionnent-ils? Est-il pourvu d'une sonnette et de catadioptrés? Les défauts mineurs sont corrigés sur place par le mécanicien. Ce qui dépasse ces «premiers secours» fait l'objet d'un rapport de réclamation.

Pas moins de 55 des 143 vélos contrôlés ne sont pas en ordre. Les propriétaires négligents doivent se rendre dans un magasin spécialisé pour effectuer les réparations qui rendront leur vélo sûr, avec rapport de confirmation à la clé. Les maîtres de classe rassemblent les rapports rentrants et informent Wicki. Celui-ci commente: «Nous ne voulons pas que l'action se perde dans le sable. Pour que ses effets soient durables, il est capital que la direction de l'école, les enseignants, l'équipe de contrôle et le coordinateur que je suis tirions tous à la même corde.»

Pourtant, cette campagne de contrôle ne met pas fin à la mission. En classe, les enseignants aussi vont parler en détail de la sécurité sur le chemin de l'école. Brochures du bpa en mains, ils rappelleront aux élèves comment un vélo doit être équipé et traiteront de la prévention des accidents. Les enfants doivent se rendre compte qu'ils sont les premiers bénéficiaires de la sécurité. Pour évaluer les effets de la campagne sur la durée, on attendra l'automne prochain, date de la prochaine grosse opération de contrôle des petites reines.

Tom Glanzmann

«La nuit, je cours avec une lampe frontale et des réflecteurs»

JOURNÉE DE LA LUMIÈRE La 4^e édition aura lieu le 25 novembre 2010. Dans tout le pays, police et délégués bpa à la sécurité informeront sur la manière de se rendre visible le soir ou de nuit. La course des sponsors animée par Simone Niggli-Luder, titulaire de 17 titres de championne du monde de course d'orientation, en constituera un point fort.

objectif sécurité: Madame Niggli, qu'est-ce qui vous a incitée à vous engager pour la Journée nationale de la lumière?

Simone Niggli: L'action m'a séduite d'emblée. C'est important, à mes yeux, d'attirer l'attention du public sur la né-

cessité d'avoir un vélo pourvu d'un bon éclairage et de se protéger, comme piéton aussi, avec du matériel réfléchissant. Etre bien visible à la tombée de la nuit et dans le noir peut préserver d'un grave accident. Ceux qui y sont sensibilisés comme enfants prendront aussi ces précautions plus tard.

Quelle importance accordez-vous à la sécurité dans votre quotidien familial et professionnel?

Une importance capitale, bien entendu. Je m'efforce d'éviter de prendre des risques inutiles, même si ce n'est pas possible de les éviter tous. Ainsi, j'ai tenu à sensibiliser très jeune ma fille Malin à un comportement sûr. Par exemple quand il s'agit de traverser la chaussée.

La sportive que vous êtes passe pas mal de temps dehors à s'entraîner. Quelles précautions prenez-vous pour être bien visible, donc mieux protégée, au crépuscule ou de nuit?

C'est rare que je m'entraîne en fin de journée ou le soir. Si je suis dehors de nuit, je cours avec une lampe frontale et des habits munis de réflecteurs.

Quel message adressez-vous aux autres sportifs?

Prenez du plaisir à votre sport, mais veillez à la sécurité!

Interview: **Ursula Marti**



Simone Niggli-Luder – spécialiste de course d'orientation – avec sa fille Malin, et toute à la joie de sa médaille aux CM.

La date et le lieu de la course des sponsors avec Simone Niggli-Luder en faveur d'enfants et de jeunes accidentés seront communiqués ultérieurement.

Concours

Les principaux gagnants du concours de la Journée de la lumière 2009 sont:

1^{er} prix (E-Bike «Stromer» d'une valeur de 4000 francs):

Nicole Felder, Rengg

2^e prix (City-Bike d'une valeur de 1400 francs):

Emanuel Bühler, Orvin

Informations sur le nouveau concours et la prochaine journée: www.journeelumiere.ch



La lauréate **Nicole Felder** avec ses parents.

«Slow down. Take it easy»: des récompenses prestigieuses

Grâce à la campagne conjointe de l'ASA et du bpa, Regula Fecker, de l'agence Rod Kommunikation, s'est vu décerner le titre prestigieux de «Publicitaire de l'année 2010». En outre, la campagne a raflé l'or dans 2 concours renommés, le «Crossmedia Award» et le «Swiss EFFIE 2010», qui distingue l'efficacité des campagnes de communication.

Quel est le secret de cette vague de succès? Réponse de Regula Fecker sur le site de persönlich.com: «Tout a marché: nos deux clients, l'Association suisse d'assurances (ASA) et le bpa, s'étaient fixé le but ambitieux de provoquer un changement positif dans la circulation. Ils travaillent de concert et focalisent leur attention sur l'objectif à atteindre. Le secret? Des partenaires motivés qui tirent à la même corde et une équipe douée qui s'identifie pleinement à la tâche.»

Succès quantifiable

Il est intéressant aussi d'entendre les explications de Mme Fecker sur la façon de mesurer ce succès: «La campagne vise à inciter les jeunes conducteurs à modifier leur comportement sur la route, et cela parce qu'ils le décident librement. Ils associent des valeurs

positives à une vitesse adaptée et se rallient au mouvement «Slow down. Take it easy». D'une part, nous évaluons le succès au moyen d'enquêtes et, d'autre part, des relevés constants nous renseignent sur le nombre de personnes qui s'identifient à la campagne en visitant notre site, en intervenant sur Facebook ou en commandant des autocollants pour leur voiture.»

Coup de maître publicitaire

Ce sont précisément de tels critères qui ont été décisifs pour le gain d'un prix d'or au concours «Swiss EFFIE 2010». Un cénacle de 25 personnes avait à sélectionner, parmi 95 dossiers, les campagnes publicitaires les plus réussies de ces 4 dernières années. Les atouts suivants ont impressionné le jury: la chanson a tenu le top-5 du hit parade durant plusieurs semaines. Son porte-drapeau, l'ange Franky Slow Down, a conquis plus de 100 000 fans sur Facebook. Sur Youtube, on a enregistré plus de 300 000 téléchargements. La campagne a donc réussi à faire passer un message sérieux auprès du jeune public visé, qui s'est entiché de l'air et des images. C'est une performance publicitaire remarquable, dignement récompensée par plusieurs distinctions. **mor**



De gauche à droite: **Heinz Roth** (ASA), **Michael Benz** (Rod) et **Peter Matthys** (bpa) plus rayonnants les uns que les autres avec l'or du «Swiss Effie».